

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 8 NOVEMBRE 2002**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 8 novembre 2002

Aujourd'hui, à seize heures neuf minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 109 Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation
- n^o 117 Loi modifiant la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec et la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.